

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*25342982\***Déposé  
03-07-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0407685456

**Nom**(en entier) : **Chemitex**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Louise 221 bte 4  
: 1050 Ixelles**Objet de l'acte :**CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,  
AUTRES MODIFICATIONS)

Monsieur KANDIYOTI Adnan, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme « CHEMITEX », ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 221 boîte 4, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0407.685.456 et Madame MOMMAERTS Anne, agissant en qualité de secrétaire du bureau, ont requis Maître Sibylle FALLA, Notaire résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), le 19 juin 2025, enregistré au bureau de l'Enregistrement sécurité juridique de Bruxelles 3, le 25 juin suivant, volume 0 folio 0, case 15265, aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur, d'acter ce qui suit:

**I. – Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital****1. Il résulte du relevé des droits de souscription exercés ci-annexé que :**

\*725 droits de souscription ont été exercés par Monsieur VAN DER CRUYSSSEN Rony, pour un prix de 196.547,50 €.

\*525 droits de souscription ont été exercés par Madame MOMMAERTS Anne, prénommée, pour un prix de 142.327,50 €.

\*380 droits de souscription ont été exercés par Monsieur Ilan ZATALOVSKI, pour un prix de 103.018,00 €.

\*1.125 droits de souscription ont été exercés par Monsieur Henk DEDECKER, pour un prix de 304.987,50 €.

En conséquence, 2.755 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ont été souscrites et entièrement libérées en espèces pour un prix total de 746.880,50 €.

2. Le produit de cette libération, soit la somme de 746.880,50 €, a été déposé au compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la banque. Une attestation justifiant ce dépôt est déposée au jour de l'acte sur le bureau du Notaire soussigné qui la conservera dans son dossier.

3. En conséquence, le capital est effectivement porté de 4.798.426,20 € à 5.545.306,70 €, représenté par 464.045 actions, sans désignation de valeur nominale.

**II. – Modifications aux statuts**

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

**Article cinq. Capital**

Le capital est fixé à cinq millions cinq cent quarante-cinq mille trois cent six euros septante cent (5.545.306,70 €), représenté par quatre cent soixante-quatre mille quarante-cinq (464.045) actions, sans désignation de valeur nominale.

**Volet B** - suite

III. – Pouvoirs

Pouvoir est donné chaque administrateur-délégué et à Madame Anne MOMMAERTS, chacun avec le pouvoir d'agir seul, afin de transcrire l'exercice des droits de souscription ainsi que l'émission des nouvelles actions dans les registres ad hoc ainsi que de signer lesdits registres.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Sibylle FALLA, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").